

Compte rendu des

réunions du réseau d'animation des ACMO

décembre 2011

L'article 108-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale stipule que « L'autorité territoriale désigne, ..., les agents chargés d'assurer sous sa responsabilité la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ». De par cette loi, chaque collectivité et établissement public doit soit nommer directement un Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO), soit passer une convention avec une autre collectivité ou établissement public.

L'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité est un agent désigné par l'autorité territoriale et sa fonction est légitimée par un arrêté de nomination qui le rend donc officiellement opérationnel pour assurer la mission qui lui est conférée. Il conseille et assiste l'autorité territoriale dans une politique de prévention des risques professionnels. Sa mission est fonctionnelle, c'est-à-dire qu'il n'a pas de pouvoir décisionnel en la matière.

Les ACMO déjà nommés évoquent régulièrement le manque de temps, de savoir-faire et de connaissances pour assurer leurs missions. La réalité de nos collectivités veut que le temps soit une denrée rare, c'est pourquoi, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire (CDG), à travers ces deux conseillers en prévention des risques professionnels, Madame Amina KOUBI et Monsieur Karim FATNASSI, a décidé d'animer un réseau départemental des ACMO des collectivités territoriales du département.

Une étude prévention des risques a été réalisée au printemps 2011 dans le but de faire un état des lieux des ACMO et des documents uniques dans le département. Elle a été faite grâce à un questionnaire envoyé à toutes les collectivités territoriales et établissements public du département. Sur les 706 collectivités, 51.6% ont répondu à ce questionnaire. On remarque que 29% des collectivités ont nommé un ACMO ou sont en passe de le faire et moins de 25% seulement des collectivités sont en cours ou ont terminé leur document unique. Fort de ce constat, le pôle santé au travail du CDG a mis en place d'organiser une animation du réseau des ACMO.

Préalablement à sa prise de fonction, l'ACMO doit suivre une formation initiale d'une durée de 3 jours. Cette dernière est suivie d'une formation complémentaire de 2 jours l'année suivante et d'une formation continue de 1 jour les années qui suivent. Depuis que le CNFPT est le centre agréé pour dispenser des formations aux ACMO, ces derniers ne connaissent que très peu les conseillers en prévention. Par la même, il y a peu d'échanges et de rencontres entre les ACMO des collectivités et autres établissements.

Le thème de ces premières réunions ACMO / Préventeurs avait pour objectif la rencontre et les échanges (entre ACMO et avec les conseillers en prévention). De ce fait, le service prévention des risques professionnels a décidé d'organiser six réunions, durant le mois de décembre, à proximité des ACMO. Cela devait permettre aux ACMO de se rencontrer sur un même secteur géographique. Etant donné que le but de ces rencontres était l'échange et l'assistance aux ACMO, un canevas a été établi pour toutes les réunions ainsi qu'un diaporama de présentation avec le sommaire suivant :

- ✚ Introduction (présentation des participants)
- ✚ Présentation du service prévention des risques professionnels
- ✚ Rôle et mission des ACMO
- ✚ Interaction entre les ACMO et les conseillers en prévention
- ✚ Conclusion débat sur le thème des futures rencontres

Le CDG 71 a organisé une réunion le 6 décembre 2011 dans les villes de CHALON SUR SAONE et LOUHANS, le 8 décembre 2011 à AUTUN et à GUEUGNON ainsi que le 9 décembre 2011 à CHAROLLES et à MACON.

Les acteurs de ces réunions étaient :

- ✚ Les conseillers en prévention des risques professionnels du CDG71
- ✚ Les ACFI
- ✚ Les ACMO des collectivités territoriales et des établissements publics
- ✚ Les personnes pressentis à occuper cette fonction au sein de la collectivité
- ✚ Toute autre personne qui souhaitait en savoir plus sur le rôle et les missions des ACMO

Un questionnaire a été élaboré afin de recenser les ACMO du département et s'inscrire aux différentes réunions. Il était rédigé de la façon suivante :

- ✚ Présentation de la collectivité (Nom, adresse, code postal et ville)
- ✚ Renseignements sur l'ACMO (Nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)
- ✚ Inscription à la réunion (un seul choix possible parmi les 6 réunions)

De la même façon que pour l'étude prévention des risques, ce dernier a été réalisé à l'aide d'un logiciel spécialisé dans les enquêtes et les analyses de données appelés « Sphinx ». Le 21 novembre 2011 le service information du CDG71 a envoyé ce questionnaire, accompagné d'une lettre d'information destinée aux élus et une autre à l'attention des ACMO, à 748 adresses courriel. De plus, le questionnaire et les lettres d'informations ont été mis en ligne le même jour sur le site internet du centre de gestion. Sur les 94 personnes qui ont répondu à cette enquête :

	Nb	% cit.
Participera à la réunion à CHALON SUR SAONE	27	28,70%
Participera à la réunion à LOUHANS	9	9,60%
Participera à la réunion à AUTUN	8	8,50%
Participera à la réunion à GUEUGNON	14	14,90%
Participera à la réunion à CHAROLLES	13	13,80%
Participera à la réunion à MACON	19	20,20%
Ne participera à aucune des réunions	4	4,30%
Total	94	100,00%

Au cours de chaque réunion, un questionnaire a été distribué à chaque participant dans le but de faire un état des lieux de leur formation et par la même leur besoin pour 2012 : 12 thèmes sécurité proposés, les participants devaient en choisir trois afin de sélectionner les thèmes des prochaines rencontres en 2012.

Les thématiques proposées étaient les suivantes :

- ✚ Risques liés à la manutention manuelle, gestes et postures
- ✚ Risques liés aux déplacements, circulation et risque routier
- ✚ Risques liés aux équipements, machines et outils
- ✚ Risques d'incendie
- ✚ Risques chimiques
- ✚ Risques liés au bruit
- ✚ Risques sanitaires, risques biologiques
- ✚ Risques liés aux chutes (hauteur, objets...)
- ✚ Risques liés à l'intervention des entreprises extérieures
- ✚ Risques liés aux locaux de travail
- ✚ Méthodes d'organisation et outils de prévention des risques professionnels
- ✚ Autres (à préciser)

La réunion de CHALON SUR SAONE s'est déroulée le mardi 6 décembre 2011 de 10h00 à 12h00. Lors de cette rencontre, sur les 27 personnes inscrites, 22 ont participé. Parmi elles, 3 personnes n'ont pas eu leur formation initiale de 3 jours, et 2 leur formation continue de 2 jours. On remarque que 77% des personnes présentes sont ACMO depuis plus de deux ans. L'enquête a révélé que 59% des participants ont choisi la thématique sur les risques liés à la manutention manuelle, gestes et postures en premier choix suivi des risques liés aux déplacements, circulation et risque routier (50%) et des risques liés aux chutes (36%).

La réunion de LOUHANS s'est déroulée le mardi 6 décembre 2011 de 14h30 à 16h30. Lors de cette rencontre, sur les 9 personnes inscrites, 8 ont participé. Parmi elles, 3 personnes n'ont pas eu leur formation initiale de 3 jours, et 1 sa formation continue de 2 jours. On remarque que 50% des personnes présentes sont ACMO depuis plus de deux ans. L'enquête a révélé que 75% des participants ont choisi la thématique sur les risques liés à la manutention manuelle, gestes et postures en premier choix suivi des risques liés aux déplacements, circulation et risque routier (62%) et des risques liés aux équipements, machines et outils (50%).

La réunion de AUTUN s'est déroulée le jeudi 8 décembre 2011 de 10h00 à 12h00. Lors de cette rencontre, sur les 8 personnes inscrites, toutes ont participé. Parmi elles, 1 seule personne n'a pas eu sa formation initiale de 3 jours, et 2 leur formation continue de 2 jours. On remarque que 62% des personnes présentes sont ACMO depuis plus de deux ans. L'enquête a révélé que 50% des participants ont choisi la thématique sur les risques liés à la manutention manuelle, gestes et postures en premier choix et quatre autres thèmes sont à égalité avec 3 voies chacun (37%).

La réunion de GUEUGNON s'est déroulée le jeudi 8 décembre 2011 de 14h30 à 16h30. Lors de cette rencontre, sur les 14 personnes inscrites, toutes ont participé. Parmi elles, 3 personnes n'ont pas eu leur formation initiale de 3 jours, et 3 leur formation continue de 2 jours. On remarque que 57% des personnes présentes sont ACMO depuis plus de deux ans. L'enquête a révélé que 50% des participants ont choisi la thématique sur les risques liés aux chutes à égalité avec celle sur les risques liés aux locaux de travail suivi des risques liés à l'intervention des entreprises extérieures (37%).

La réunion de CHAROLLES s'est déroulée le vendredi 9 décembre 2011 de 10h00 à 12h00. Lors de cette rencontre, sur les 13 personnes inscrites, 14 ont finalement participé. Parmi elles, 5 personnes n'ont pas eu leur formation initiale de 3 jours, et 1 seule sa formation continue de 2 jours. On remarque que 43% des personnes présentes sont ACMO depuis plus de deux ans. L'enquête a révélé que 67% des participants ont choisi la thématiques sur les risques liés à la manutention manuelle, gestes et postures à égalité avec celle sur les risques liés aux équipements, machines et outils suivi de quatre autres thèmes à égalité (25%).

La réunion de MACON s'est déroulée le vendredi 9 décembre 2011 de 14h30 à 16h30 dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire. Lors de cette rencontre, sur les 19 personnes inscrites, 16 ont participé. Parmi elles, 6 personnes n'ont pas eu leur formation initiale de 3 jours, et 5 leur formation continue de 2 jours. On remarque que 31% des personnes présentes sont ACMO depuis plus de deux ans. L'enquête a révélé que 60% des participants ont choisi la thématiques sur les risques liés à la manutention manuelle, gestes et postures à égalité avec celle sur les risques liés aux déplacements, circulation et risque suivi par le thème méthodes d'organisation et outils de prévention des risques professionnels (53%).

Dans le cadre de la mise en place du réseau d'animation des ACMO, le service prévention des risques professionnel a organisé six réunions sur le thème de l'information, la rencontre et l'échange en matière d'hygiène et de sécurité. Cette animation s'est avérée riche en discussion et en partage. Plusieurs points sont revenus lors des réunions :

- + manque de temps et de moyens pour les missions ACMO
- + problème hiérarchique
- + l'autorité territoriale connaît peu les missions de l'ACMO
- + prévoir une sensibilisation des autorités territoriales sur l'obligation de nommer un ACMO et le rôle et les missions de ce dernier
- + peu d'ACMO ont connaissance des accidents de travail dans leur collectivité
- + les ACMO sont parfois ressentis comme des « gendarmes »
- + mise en place du registre hygiène et sécurité
- + les ACMO voient l'animation du réseau par des rencontres autour d'un thème.

...

Pendant ces trois journées de réunions, 82 personnes ont participé à l'un des rencontres dont 56% ont choisi la thématique sur les risques liés à la manutention manuelle, gestes et postures et 43% celle des risques liés aux déplacements, circulation et risque routier. Le réseau d'animation des ACMO pour l'année 2012 sera donc placé sous le thème des risques liés à la manutention manuelle et geste et posture.

Pour conclure, les ACMO nous ont fait part de leur satisfaction à se retrouver entre eux pour cette animation. A l'unanimité, ils veulent qu'il soit créé un fichier avec les coordonnées professionnelles de chaque ACMO afin qu'ils puissent se contacter. Lors de la réunion de MACON, un maire et un directeur d'établissement public sont venus s'informer sur les missions des ACMO et nous ont confirmé le besoin de sensibilisation des élus et des directeurs sur le rôle et les missions de l'ACMO.